



Membre de la plateforme de l'Agence  
des droits fondamentaux de l'UE



Institut Culturel  
de Bretagne

**Madame Viviane REDING**  
**Commission européenne Vice-présidente en**  
**charge de la Justice, des Droits fondamentaux**  
**et de la citoyenneté**  
**BE-1049**  
**BRUXELLES**  
**BERGIQUE**

*Objet : Meilleurs vœux 2014*  
*Pièces jointes : 1 enveloppe du 1<sup>er</sup> jour*  
*Tableau des sondages*

Nantes le 23 janvier 2014

Madame la Vice-présidente,

En ce début d'année 2014, permettez nous de vous présenter nos vœux les plus sincères de santé et de réussite pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Nous vous adressons ci-joint une enveloppe timbrée dite du « 1<sup>er</sup> jour », éditée à l'occasion de la commémoration des 500 ans de la mort d'Anne de Bretagne, le 9 janvier 1514.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation de ce petit bout d'Europe qu'est notre péninsule bretonne.

Comme vous le savez, le territoire breton a été amputé du département de la Loire-Atlantique pendant l'occupation nazie, le 30 juin 1941, et que les habitants de la Loire-Atlantique subissent depuis cette date une politique d'assimilation forcée visant plus particulièrement la jeunesse, via les établissements scolaires et les médias.

Madame TAUBIRA, ministre de la Justice, lors d'un débat au Sénat en février 2013, s'est exprimée en dénonçant «...ce que l'on fait subir aux habitants de la Loire-Atlantique...», et ce lors d'un débat sur la réunification administrative de la Bretagne, où le Sénat a rejeté la possibilité pour le département de demander son rattachement à la région Bretagne par voie de référendum interne – et sans droit de veto de la part de la région administrative Pays de la Loire. Le parlement français a déjà décidé, en décembre 2013, de refuser le référendum pour les habitants de la Loire-Atlantique, lors d'un amendement présenté dans ce sens par 243 députés ; par contre, le Premier ministre a pu obtenir le vote d'un amendement permettant la fusion de deux régions sans consultation populaire. Les débats semblaient donc terminés, en tous cas au niveau des institutions nationales parisiennes.

À la surprise générale, lors des vœux du président de la République aux Français le 14 janvier dernier, le Président a annoncé la nécessité de réduire le nombre de régions administratives en France. La question de la réunification administrative de la Bretagne a été une nouvelle fois à l'ordre du jour dans tous les médias.

Bien entendu, comme à son habitude, le Premier ministre, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, s'est farouchement opposé à la réunification de la Bretagne. Il la préfère voir noyée dans un « Grand Ouest » en fusionnant les régions Bretagne et Pays de la Loire (ou bien Pays de la Loire et région Centre), dans un esprit très jacobin et très anti-européen.

Si ce projet voyait le jour, il conduirait inévitablement à la disparition d'une des plus grandes minorités nationales d'Europe, en tous les cas de l'une des plus connues.

Il nous semble que ce risque est suffisamment important et sérieux pour que la Commission européenne puisse d'ores et déjà interroger le gouvernement français sur ses intentions et lui

rappeler les valeurs fondatrices de l'Union européenne et ses obligations de respecter et de protéger ses propres minorités nationales sur leurs territoires historiques.

La réunification administrative de la Bretagne, dans le cadre de la refonte des régions en France, doit être vivement soutenue par la Commission européenne. Il paraît en effet inconcevable que l'État français modifie les limites territoriales de ses régions sans commencer par réunifier la Bretagne, alors que cette demande fait l'unanimité auprès de la population directement concernée (*voir tableau en annexe*).

Si l'on peut évoquer le domaine réservé des États membres pour interdire à la Commission d'intervenir dans le débat, il n'en demeure pas moins vrai que les États membres doivent respecter, dans leurs politiques internes, les valeurs de l'Union et surtout celles qui protègent les droits des minorités sur leurs territoires.

Par le biais de financements, prêts et subventions divers accordés aux futures régions technocratiques, l'Union européenne viendrait soutenir des politiques contraires à ses valeurs et ses principes, ce qui serait pour le moins surprenant. Nous ne pouvons pas imaginer que la Commission européenne et les institutions de l'Union soutiennent financièrement des politiques régionales qui n'ont d'autres but que de faire disparaître la diversité et les identités minoritaires en France.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer ou vous apporter de plus amples informations – mais nous vous confirmons être réellement inquiets sur le devenir de la Bretagne et avons souhaité vous en entretenir prioritairement.

Tout en vous remerciant de votre attention, et espérant avoir pu vous alerter utilement, Nous vous prions d'agrérer, Madame la Vice-présidente, à l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Jean-François LE BIHAN

Jean-Pierre LEVESQUE

Président de Bretagne Réunie

Président de la section Droit et Institutions de  
Institut culturel de Bretagne

Paul LORET

Délégué à la plateforme de  
l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE

# IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS



## Bretagne Réunie

BP 49032

44090 Nantes / Naoned

Tél. : +33 (0)6 82 67 19 46

Site Internet : [www.bretagne-reunie.org](http://www.bretagne-reunie.org)

Courriel : [contact@bretagne-reunie.org](mailto:contact@bretagne-reunie.org)

Bretagne Réunie fédère environ 50 000 adhérents au travers de 48 associations culturelles bretonnes, d'entreprises, d'acteurs de la société civile et d'adhérents individuels.

**But social (Art.1 des statuts) :** La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan.

**Objectif :** La réunification de la Bretagne par le retour du département n° 44 appelé Loire-Atlantique au sein d'une même région administrative nommée Bretagne.



## Institut culturel de Bretagne - Skol-Uhel ArVro \*

6 rue Porte-Poterne / 6 straed an Nor Bostern

56000 Vannes / Gwened

Tél/Fax : +33 (0)2 97 68 31 10

Site Internet : [www.institutcultureldebretagne.com](http://www.institutcultureldebretagne.com)

Courriel : [icb.suav@wanadoo.fr](mailto:icb.suav@wanadoo.fr)

Regroupe 500 membres dont 78 associations, le tout cumulant 12 000 membres environ.

But social : Développer et diffuser la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée.



## Enveloppe timbrée dite « du 1<sup>er</sup> jour », à l'effigie d'Anne de Bretagne, pour le 500<sup>e</sup> anniversaire de sa mort

**N**ÉE à Nantes en janvier 1477, Anne de Bretagne est la fille aînée de François II, duc régnant de Bretagne et de Marguerite de Foix, sa 2<sup>e</sup> épouse. À la mort de son père, en l'absence d'héritier mâle, Anne devient duchesse de Bretagne.

Pour apporter la paix et maintenir ses droits, Anne épouse le roi de France Charles VIII. Le duché d'Anne entre dans le domaine royal. Charles VII meurt accidentellement en 1498 et aucun des trois fils du couple n'a survécu.

Le prétendant au trône, Louis XII, échange une promesse de mariage avec Anne de Bretagne. Les clauses du contrat matrimonial rendent à celle-ci les rênes de la Bretagne, sur laquelle elle peut enfin exercer pleinement son autorité. Des enfants nés de leur union, seule la fille Claude jouera un rôle en épousant François d'Angoulême, futur François I<sup>er</sup>.

Anne de Bretagne meurt au château de Blois en janvier 1514, à la veille de ses 37 ans. Inhumée à Saint-Denis, son cœur rejoindra le tombeau de ses parents à Nantes.

Aujourd'hui, elle est toujours une exemplarité pour toutes les Bretonnes et les Bretons.

La Poste lui consacre un timbre pour commémorer le 500<sup>e</sup> anniversaire de sa mort.

***Sur le site Internet de « La Poste » nous pouvons lire :***

*Dans la vie politique d'aujourd'hui, Anne de Bretagne serait sans doute favorite dans les sondages, très bien placée pour les prochaines élections.*

*À en juger par l'affluence observée ce week-end pour le lancement de son timbre commémoratif, elle est toujours aussi populaire, même cinq siècles après sa mort. Plus simplement, le lancement de ce timbre a bénéficié d'une belle campagne de communication, et le personnage d'Anne de Bretagne est emblématique, fédérateur pour toute une région. Au total, plus de 20 000 timbres ont trouvé preneur dans la journée de samedi à Rennes, Quimper, Nantes et Blois, lors de la présentation en avant-première de ce timbre dédié à Anne de Bretagne. « Il n'y en avait plus de disponible en fin de journée », indiquent les responsables de la Poste, surpris devant un tel engouement.*

*Victimes d'une rupture de stock, ils ont continué à accueillir le public, hier dimanche, mais pour des précommandes. « Les personnes qui achètent le timbre le recevront à domicile, avec l'oblitération spéciale en date du 12 janvier. » Qu'on se rassure, le timbre sera à nouveau disponible dès aujourd'hui, dans tous les bureaux de poste. Pour son lancement officiel, il a été imprimé à 1,5 million d'exemplaires, de quoi faire face à la demande.*